

ALPES MARITIMES
COMMUNE DE DRAP

DELIBERATION N°54/2024

OBJET : INTERCOMMUNALITE - Approbation du contrat de ville métropolitain "engagements quartiers 2030" pour la période 2024-2030.

L'an deux mille vingt-quatre, le 11 du mois d'octobre à 14 heures.

Le Conseil Municipal de la Commune de DRAP, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en mairie, sous la présidence de Monsieur Robert NARDELLI, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 04 octobre 2024

PRESENTS : Robert NARDELLI Maire/Martine DUNOYER DE SEGONZAC /Philippe MINEUR / Alexandra GHIGI-RUSSO / Serge DIGANI/Catherine DINI/ Jean QUENCEZ adjoints, Christine DECORDIER / Sabrina DIVRY/ Kathy NICOLAS/ conseillères municipales déléguées, / Bouabdallah LAFTAS /Vanessa BEAUJEAUD/ Jean-Pierre MONTCOUQUIOL/ Philippe JANIN /Romain BIANCHI / Clorinde MARCONI/ conseillers municipaux

ABSENTS REPRESENTES : Thierry VISSIAN par Sabrina DIVRY, Françoise DAMILANO par Martine DUNOYER DE SEGONZAC / Sandrine GUGLIELMINO par Romain BIANCHI/Stephen VIALE par Clorinde MARCONI

ABSENTS : Sophie ESPOSITO, Jean Christophe CENAZANDOTTI, Xavier JARJANETTE, Nathalie DIGANI, Michael TRUCCHI, Gracienne DODAIN, Maeva THOMMERET

Secrétaire de séance : Sabrina DIVRY

Considérant que les thématiques « Egalité Femmes - Hommes, Transition Ecologique, Lutte contre les discriminations et Jeunesse » font partie intégrante et de manière transversale des axes définis précédemment,

Considérant que le contrat de ville « Engagements Quartiers 2030 » propose une démarche ambitieuse, en lien étroit avec les politiques sectorielles dont celles en faveur de l'habitat et de la mixité sociale, de l'insertion et de l'emploi et du renouvellement urbain,

Considérant que les interventions et crédits spécifiques de la politique de la ville ne pourront être engagés qu'après la mobilisation des moyens et outils de droit commun de l'ensemble des signataires,

Considérant que les dix territoires prioritaires d'intervention du contrat de ville « Engagements Quartiers 2030 » sont : - Nice : Las Planas – Le Rouret, - Nice/Saint-Laurent-du-Var : Les Moulins-Point du jour, - Nice : Les Sagnes, - Nice : centre-ville, - Nice : Paillon, - Nice/Saint-André-de-la-Roche/La Trinité : Ariane-Le Manoir-Gares -

Vence : centre-ville, - Carros : centre-ville, - Saint-André-de-la-Roche : Le Château - Drap : la Condamine,

Considérant que quatre territoires prioritaires comportent un secteur retenu dans le cadre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain et font l'objet d'une convention de renouvellement urbain avec l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine (ANRU) : - Nice, quartier centre-ville : programme national de requalification des quartiers anciens dégradés (PNRQAD) – en cours de finalisation, - Nice/Saint-André-de-la-Roche, « Ariane-Le Manoir » : opération d'intérêt national, - Nice Paillon, quartier « Les Liserons » : opération d'intérêt régional, - Nice Les Moulins : quartier « Les Moulins » : opération d'intérêt national,

Considérant que le contrat de ville « Engagements Quartiers 2030 » ambitionne une meilleure intégration de ces territoires dans la ville et l'agglomération, qu'il doit permettre l'amélioration de la vie quotidienne des habitants et favoriser l'égalité des chances, qu'il contribue à une plus forte équité en réintroduisant le droit commun dans les quartiers prioritaires,

Considérant que le contrat de ville « Engagements Quartiers 2030 » est un document d'action stratégique, incluant la participation des habitants à travers les futurs conseils citoyens, qu'il est élaboré en collaboration étroite avec les communes concernées et les partenaires locaux, qu'il définit le projet urbain et social que les signataires s'engagent à mettre en œuvre pour réduire les écarts de développement entre les territoires inscrits en contrat de ville et leur environnement,

Considérant les priorités de la Métropole dans le cadre de ce contrat de ville « Engagements Quartiers 2030 » : l'éducation et la jeunesse, l'insertion professionnelle et l'emploi, le cadre vie ; avec comme axes transversaux : l'égalité entre les femmes et les hommes, la transition écologique, tout en ayant une attention particulière pour le public senior,

Considérant que l'Etat, la Caisse d'Allocations Familiales des Alpes-Maritimes et les communes concernées ont été étroitement associés par la Métropole à cette réflexion et qu'ils seront signataires du contrat de ville « Engagements Quartiers 2030 »,

Considérant que la Région, le Département, la Caisse des Dépôts et Consignation, l'Agence Régionale de la Santé, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Alpes-Maritimes, France Travail, les bailleurs sociaux, les procureurs de la République seront sollicités par la Métropole afin qu'ils soient signataires du contrat de ville « Engagements Quartiers 2030 »,

Considérant que le contrat de ville « Engagements Quartiers 2030 » de la Métropole tient compte des réalités et contextes de chaque territoire, des politiques propres à

AR Prefecture

006-210600540-20241011-54-DE
Reçu le 16/10/2024

chaque commune concernée et qu'il vise ainsi à promouvoir chaque année une programmation d'actions opérationnelles, développées par objectif et territoire, avec les signataires,

Considérant que le contrat de ville « Engagements Quartiers 2030 » de la Métropole couvre la période 2024-2030, qu'il fera l'objet d'une évaluation annuelle et qu'il pourra être actualisé tous les trois ans si les évolutions observées le justifient,

Oui cet exposé, après en avoir délibéré et procédé au vote le conseil municipal décide :

1. D'approuver le contrat de ville « Engagements Quartiers 2030 »
2. D'autoriser monsieur le Président ou l'un des vice-présidents ou conseillers métropolitains délégataires de signature à signer le contrat de ville « Engagements Quartiers 2030 » 2024-2030 de la Métropole Nice Côte d'Azur avec la Région, le Département, la Caisse des Dépôts et Consignations, l'Agence Régionale de la Santé, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Alpes-Maritimes, France Travail, les bailleurs sociaux, les procureurs de la République ainsi que toutes les pièces consécutives à l'exécution de la présente délibération.

Nombre de Conseillers en exercice : 27

Présents : 16 Procurations : 4 Votants : 20

Absents : 7 Contre : 0 Abstentions : 0 Pour : 20

Fait à Drap, le 11 octobre 2024

Le Maire, Robert NARDELLI



Compte-rendu exécutoire après dépôt en préfecture le :15/10/2024

Affichage en mairie le : 16/10/2024